

1 Identification**Identificateur de produit****Nom du produit****Codes de produits****Dioxyde de titane KRONOS (qualités contenant du TMP)**KRONOS 1071; KRONOS 2043; KRONOS 2047;
KRONOS 2056; KRONOS 2064; KRONOS 2066;
KRONOS 2075; KRONOS 2076; KRONOS 2160;
KRONOS 2225; KRONOS 2300; KRONOS 2310;
KRONOS 2360; KRONOS 2365; KRONOS 2450;
KRONOS 2800; KRONOS 2900**Utilisations identifiées de la substance ou du mélange**

Pigment blanc pour l'application en revêtements, encres d'imprimerie, fibres synthétiques, matières plastiques, papier, verres, émaux vitrifiés, céramiques

Utilisations déconseillées

néant

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/Fournisseur:**KRONOS Canada Inc.
3390, Marie-Victorin
Varenes QC, J3X 1T4**Numéro d'appel d'urgence**+1-888-226-8832 (CANUTEC) urgences de transport uniquement (Canada)
+1-800-424-9300 (CHEMTREC) urgences de transport uniquement (U.S.)
+1-800-866-5600 pour d'autres informations sur les produits (8:00 am - 5:00 am, heure centrale des États-Unis)**2 Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).

Éléments d'étiquetage**Éléments d'étiquetage SGH**

néant

Pictogrammes de danger

néant

Mention d'avertissement

néant


Mentions de danger

néant

3 Composition/information sur les ingrédients**Caractérisation chimique: Mélanges****Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 77-99-6 Triméthylolpropane (TMP)

≤ 0.45%p/p

EINECS: 201-074-9  Repr. 2, H361**Indications complémentaires :**Certains fabricants de TMP ont auto-classé la substance comme étant une substance toxique pour la reproduction humaine de catégorie 2 (Repr. 2, H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus), en vertu du règlement REACH de l'Union européenne, sur la
(suite page 2)

Nom du produit Dioxyde de titane KRONOS (qualités contenant du TMP)

(suite de la page 1)
base de leur interprétation des résultats d'une étude de l'OCDE 443 sur la toxicité pour la reproduction sur une génération étendue chez les rats, commandée par ces fabricants. Voir la section 11 pour plus d'informations.

4 Premiers soins**Description des premiers secours**

Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion : Rincer la bouche et boire de l'eau en abondance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
Le produit n'est pas combustible

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucun

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Adapter les mesures de protection.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2026

Numéro de version 9.00

Révision: 01/05/2026

Nom du produit Dioxyde de titane KRONOS (qualités contenant du TMP)

(suite de la page 2)

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éviter la formation de poussière. Balayer ou aspirer, utiliser un aspirateur approuvé pour les poussières fines.

Référence à d'autres sectionsAfin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le section 13.**7 Manutention et stockage****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Préventions des incendies et des explosions:**

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration

Le produit n'est pas combustible

Les produits à base de dioxyde de titane peuvent être emballés à des températures d'environ 100 à 120 °C (212 à 248 °F) et rester chauds pendant une longue période en fonction de la température ambiante et des pratiques de stockage. En raison du potentiel de température élevée des pigments, la prudence est de mise lors de la manipulation des pigments et de leur utilisation dans ou à proximité d'applications de solvants volatils.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux****et conteneurs de stockage :**

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker à sec

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle**Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

EL (Canada)

TWA: 10* 3** mg/m³

* poussière totale; ** poussière inhalable; IARC 2B

OEL-QUEBEC

Valeur à long terme: 10*; N.E.** mg/m³

* poussière totale; ** poussière inhalable

ACGIH - TLV (USA)

TWA: 10, mg/m³poussière inhalable 1mg/m³ TWA

OSHA - PEL (USA)

TWA: 15* 5** mg/m³

* poussière totale; ** poussière inhalable, 8 hr TWA

Contrôles de l'exposition

Utiliser une ventilation locale si airborne concentrations pourraient dépasser les limites d'exposition applicables.

(suite page 4)

CA/FR

Nom du produit Dioxyde de titane KRONOS (qualités contenant du TMP)

(suite de la page 3)

Équipement de protection individuelle:**Mesures générales de protection
et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Les pigments de dioxyde de titane ne sont pas irritants mais, comme toutes les poudres fines, ils peuvent absorber l'humidité et l'huile naturelle de la surface de la peau lors d'une exposition prolongée. L'exposition prolongée et l'absorption potentielle de TMP par la peau doivent être évitées en portant des gants de protection appropriés et des vêtements qui couvrent les bras. Conserver à part les vêtements de protection.

Protection respiratoire:

En cas de dépassement de la limite utiliser une protection respiratoire conformément à la législation nationale. Le respirateur doit être choisi par une personne techniquement qualifiée.

Protection des mains:

Choisir les gants en fonction des conditions d'utilisation, de manière à éviter le contact prolongé avec la peau, le dessèchement de la peau et l'irritation qui en résulte. Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Matériau des gants:

Le choix des gants appropriés dépend du type de travail, des caractéristiques de toutes les substances à manipuler et des autres marques de qualité, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Si le produit est utilisé dans une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Protection du corps :

Portez des vêtements de travail de protection à manches longues.

9 Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****État physique**

solide

Couleur :

blanc

Odeur :

inodore

Seuil olfactif:

Pas relevant

Point de fusion :

>1800°C

Point d'ébullition :

Ne s'applique pas

Inflammabilité (solide, gazeux) :

Le produit n'est pas inflammable.

Point éclair :

non applicable

Température d'inflammation :

non applicable

valeur du pH à 20°C:

6.0 - 9.5

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2026

Numéro de version 9.00

Révision: 01/05/2026

Nom du produit Dioxyde de titane KRONOS (qualités contenant du TMP)

(suite de la page 5)

CAS: 77-99-6 Triméthylolpropane (TMP)

Oral LD50 14,700 mg/kg (rat)
Dermique LD50 > 10,000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50 850 mg/m³ (rat)

**Effet primaire d'irritation :
de la peau :****OECD 404:**

Pas d'effet d'irritation.

La matière pulvérisée peut assécher et irriter mécaniquement la peau.

des yeux :**OECD 405:**

Pas d'effet d'irritation.

L'irritation des yeux par action mécanique (poussière) est possible.

Sensibilisation :**OECD 406, OECD 429**

Aucun effet de sensibilisation.

Toxicité subaiguë à chronique :**CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane**

Oral NOAEL 3,500 mg/kg/d (rat) (90 d)

Dermique NOAEL mg/kg/d
pas de données pertinentes disponiblesInhalatoire NOAEC 10 mg/m³ (rat) (90 d)**CAS: 77-99-6 Triméthylolpropane (TMP)**Oral NOAEL 67 mg/kg (rat)
subchronic 90-days study**Indications toxicologiques
complémentaires :****Triméthylolpropane (TMP)**

Certains fabricants de TMP ont auto-classé la substance comme étant une substance toxique pour la reproduction humaine de catégorie 2 (Repr. 2, H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus), en vertu du règlement REACH de l'Union européenne, sur la base de leur interprétation des résultats d'une étude de l'OCDE 443 sur la toxicité pour la reproduction sur une génération étendue chez les rats, commandée par ces fabricants.

En tenant compte des données de l'étude, le groupe a également déterminé une nouvelle dose sans effet dérivé (DNEL) pour les travailleurs de 0,94 mg/kg/j (voie systémique, à long terme, cutanée). TMP est contenue dans les produits TiO₂ spécifiés à moins de 0,45 %. Voir la section 8 pour les recommandations en matière de contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Catégories cancérogènes**IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)****CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane: 2B**

(suite page 7)

CA/FR

Nom du produit Dioxyde de titane KRONOS (qualités contenant du TMP)

(suite de la page 6)

NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

12 Données écologiques**Toxicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour les poissons**

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

LC50 > 10,000 mg/l (Cyprinodon variegatus)

(semi-statique, OECD 203 (toxicité aiguë vis-à-vis des poissons))

> 1,000 mg/l (Pimephales promelas)

(statique, EPA-540/9-85-006, Acute Toxicity Test for Freshwater Fish)

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

LC50 > 10,000 mg/l (Acartia tonsa)

(ISO 14669 (1999); ISO 5667-16 (1998))

> 1,000 mg/l (Daphnia magna)

(statique, OECD 202 (daphnia essai d'immobilisation immédiate))

Toxicité pour les algues et les plantes aquatiques

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

EC50 > 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

(statique, OECD 201 (algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance))

> 10,000 mg/l (Skeletonema costatum)

(ISO 10253)

Toxicité pour les organismes sédimentaires

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

NOEC ≥ 100,000 mg/kg dw (Hyalella azteca)

(semi-static, ASTM 1706)

Persistance et dégradabilité CAS : 13463-67-7 Dioxyde de titane : non pertinent pour les substances inorganiques.**Autres indications :** CAS: 77-99-6 Triméthylolpropane: pas facilement biodégradable.**Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.**Mobilité dans le sol** Le produit n'est pas mobile dans le sol.**Autres effets néfastes** Non disponibles.

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité
 selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2026

Numéro de version 9.00

Révision: 01/05/2026

Nom du produit Dioxyde de titane KRONOS (qualités contenant du TMP)

(suite de la page 7)

13 Données sur l'élimination
Méthodes de traitement des déchets
Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux (municipaux).

Emballages non nettoyés :
Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux (municipaux).

14 Informations relatives au transport
Numéro ONU

DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

Classe(s) de danger pour le transport
DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

Groupe d'emballage

DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

Dangers pour l'environnement

Aucune substance dangereuse pour l'environnement.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut TSCA et Canada DSL:

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (WHMIS) EPA (Environmental Protection Agency)

Aucun des composants n'est compris.

Valeurs limites d'exposition
supplémentaires:
OEL-NEW BRUNSWICK:

 TLV mg/m³
OEL-ALBERTA
 m³

inhalable

OEL-NW TERRITORIES:

inhalable

Valeur à long terme: 1997 ACGIH

Valeur à long terme: 10*; N.E.** mg/

* poussière totale; ** poussière

 Valeur à long terme: 10*; 5** mg/m³

* poussière totale; ** poussière

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
 selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2026

Numéro de version 9.00

Révision: 01/05/2026

Nom du produit Dioxyde de titane KRONOS (qualités contenant du TMP)

	(suite de la page 8)
OEL-NOVA SCOTIA: m ³	Valeur à long terme: 10*; N.E.** mg/
inhalable	* poussière totale; ** poussière
OEL-ONTARIO: m ³	Valeur à long terme: 10*; N.E.** mg/
inhalable	* poussière totale; ** poussière
OEL-SASKATCHEWAN:	Valeur à long terme: 10* mg/m ³
	* poussière totale;
	20 mg/m ³ , 15-min en moyenne
OEL-YUKON TERRITORIES:	Valeur à long terme: 10* mg/m ³
	* poussière totale;
	20 mg/m ³ , 15-min en moyenne
OEL-NEWFOUNDLAND, LABRADOR:	Valeur à long terme: 10*;
N.E.** mg/m ³	
inhalable	* poussière totale; ** poussière
	STEL: 10 A mg/m ³

16 Autres informations

Ces informations concernent uniquement le produit identifié et reposent sur les réglementations en vigueur et les informations fournies par des tiers à la date des présentes. Il incombe au client de déterminer l'adéquation du produit lorsqu'il est utilisé dans des processus et applications spécifiques ou combiné à d'autres matériaux, et de s'assurer de la conformité avec toutes les lois, réglementations et normes applicables régissant ces utilisations. La fourniture de ces informations ne constitue en aucun cas une garantie ou une déclaration de quelque nature que ce soit. Aucune obligation contractuelle, expresse ou implicite, n'est créée entre KRONOS et tout destinataire de ces informations.

Contact : KRONOS Canada, Inc.
 Téléphone : INT + 1 800 866 5600
 e-mail : SDS-NA@kronosww.com

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 01/05/2026 / 8.00

Acronymes et abréviations: IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent